

Compte rendu de séance

Séance du 4 Avril 2019

L'an 2019 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : AUDOUSSET Jacqueline, BACQUET Françoise, DEGUERET Sylvie, KUCEJ Yvonne, MERSER-DUBOIS Mélanie, PRINET Josiane, THOMAS Caroline, MM : CHAUMEAU Pascal, FAYOLLE Laurent, GAYRARD Francis, GODFROY Jean-Pierre, HELIX Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUGRAT Corinne à Mme PRINET Josiane, GUILLAUMIN Béatrice à M. HELIX Gérard, MM : DALLOIS Guy à M. BARNIER Patrick, DUCAMP Michel à Mme MERSER-DUBOIS Mélanie, PONROY Benjamin à M. CHAUMEAU Pascal

Absent(s) : M. PELOUARD Steve

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 28/03/2019

Date d'affichage : 28/03/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. CHAUMEAU Pascal

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019
- 2 – Présentation du projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire – phase PRO –par la Sem Territoria et TCa BP Architecture
- 3 – Bourges Plus : services numériques aux communes
- 4 – Bourges Plus : Transfert de la compétence GEPU
- 5 – Bourges Plus : avenant n°1 à la convention de création et de mise à disposition du service ADS, Publicité extérieure et ERP - D_04042019_01
- 6 – Bourges Plus : convention intercommunale d'attribution des logements sociaux - D_04042019_02
- 7 – Approbation des comptes de gestion 2018 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D_04042019_03

- 8 – Approbation des comptes administratifs 2018 - budget communal - D_04042019_04
- 9 – Approbation des comptes administratifs 2018 - budget annexe Pôle Commercial - D_04042019_05
- 10 – Reprise des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial) - D_04042019_06
- 11 – Vote du taux 2019 des 3 taxes locales - D_04042019_07
- 12 – Budget communal : vote du budget primitif 2019 : section fonctionnement - D_04042019_08
- 13 – Budget communal : vote du budget primitif 2019 : section investissement - D_04042019_09
- 14 – Budget annexe du Pôle commercial : vote du budget primitif 2019 : section fonctionnement - D_04042019_10
- 15 – Budget annexe du Pôle commercial : vote du budget primitif 2019 : section investissement - D_04042019_11
- 16 – Attribution d'une subvention à l'Amap des 5+ - D_04042019_12
- 17 – Attribution d'une subvention à l'US Florentaise - D_04042019_13
- 18 – SDE 18 : plan de financement - D_04042019_14
- 19 – CAF : demande de subvention - D_04042019_15
- 20 – Tarifs pour les marais communaux - D_04042019_16
- 21 – Avis sur la vente d'un logement - D_04042019_17
- 22 – Convention de partenariat avec la médiathèque départementale - D_04042019_18
- 23 – Convention inventaire biodiversité avec Nature 18 - D_04042019_19
- 24 – Convention Jeux d'été en Berry 2019 - D_04042019_20
- 25 – Convention Jeux d'été en Berry 2019 avec les communes partenaires - D_04042019_21
- 26 – Soutien initiative jeune - D_04042019_22
- 27 – Création d'un poste d'adjoint technique - D_04042019_23
- 28 – Question diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019

Vote : A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)

19h35 : arrivée de Mme Merser-Dubois

2 – Présentation du projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire – phase PRO –par la Sem Territoria et TCa BP Architecture

Mme Limousin, architecte, présente le projet de l'extension et de la rénovation de l'école élémentaire dans sa phase PRO.

M. Deret, de Territoria, présente le planning des travaux et les différentes hypothèses faites selon l'obtention des subventions et leur date de notification.

M. le Maire rappelle qu'il y a trois subventions demandées : 80 000 euros au titre des fonds de concours de Bourges Plus qui sont acquis ; 74 000 euros auprès du Conseil départemental que l'on devrait l'avoir ; et une demande de DETR où il y a plus d'incertitude car même si les projets « école » sont prioritaires pour être subventionnés on ne sait pas à quel montant. Il faudra donc soit prendre le risque de commencer en juin les travaux sans avoir l'accord sur les subventions, soit différer les travaux en octobre.

Mme Limousin précise que l'avantage de commencer en juin, c'est d'avoir les deux grandes périodes estivales pour faire les travaux.

3 – Bourges Plus : services numériques aux communes

M. le Maire informe le conseil que Bourges Plus propose deux types de service : un service d'alerte à la population qui permet de diffuser une alerte à la population et un service gestion relation citoyen. Le premier service va être mis en place sur la commune et une information sera faite auprès de la population dans le

prochain Trait d'Union.

4 – Bourges Plus : Transfert de la compétence GEPU

M. le Maire explique que la gestion des eaux pluviales urbaines deviendra une compétence à part entière devant être exercée par les agglomérations à partir du 1er janvier 2020. Cela semble difficile de tenir ce délai notamment avec l'évaluation des charges à transférer qui va être complexe à réaliser.

M. le Maire propose de prendre une motion comme l'agglomération de Bourges Plus contre les conditions de ce transfert de compétences ce que les membres du conseil municipal approuvent.

5 – Bourges Plus : avenant n°1 à la convention de création et de mise à disposition du service ADS, Publicité extérieure et ERP

réf : D_04042019_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-2 ;

Vu la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP, en date du 22 décembre 2017 signée en vertu de la délibération n° 42 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet d'avenant à cette convention annexé à la présente ;

Considérant que la commune de Mehun-sur-Yèvre, commune de l'agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2019, a demandé à pouvoir bénéficier du service commun ADS, Publicité Extérieure et ERP à compter du 1er janvier 2019.

Il est donc demandé au conseil municipal : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre l'agglomération Bourges Plus et l'ensemble des communes membres de l'agglomération, visant à élargir ce service commun à la commune de Mehun-sur-Yèvre et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant et en suivre l'exécution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre l'agglomération Bourges Plus et l'ensemble des communes membres de l'agglomération, visant à élargir ce service commun à la commune de Mehun-sur-Yèvre

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant et en suivre l'exécution.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

6 – Bourges Plus : convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

réf : D_04042019_02

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le projet de convention intercommunale d'attribution entre la communauté d'agglomération de Bourges Plus, les bailleurs sociaux possédant du patrimoine sur le territoire, les titulaires de droit de réservation, le Conseil départemental et les communes membres de Bourges Plus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention intercommunale d'attribution.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

7 – Approbation des comptes de gestion 2018 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)

réf : D_04042019_03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2018 des budgets suivants :

- budget communal,

Vote : pour : 18, contre : 0, abstention : 0.

- budget annexe du Pôle commercial,

Vote : pour : 18, contre : 0, abstention : 0.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

8 – Approbation des comptes administratifs 2018 - budget communal

réf : D_04042019_04

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 20h20,

Le Conseil municipal désigne comme président Gérard Hélix, Premier maire-adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018 qui présente le résultat suivant : l'excédent global de clôture s'élève à 105 340,86 €.

Vote : A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 2)

Débats :

Mme Merser Dubois fait remarquer que l'augmentation de la population ne va pas durer et qu'il ne pourra pas y avoir les mêmes augmentations de dotations pendant des années.

M. le Maire répond qu'on ne peut pas prédire les augmentations de la population mais que pour l'instant, cela a un effet bénéfique. Après les baisses des dotations pendant 5 ans, l'état a enfin décidé de stabiliser les dotations et on bénéficie en plus du dynamisme de la commune.

9 – Approbation des comptes administratifs 2018 - budget annexe Pôle Commercial

réf : D_04042019_05

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote à 20h20,

Le Conseil municipal désigne comme président Gérard Hélix, Premier maire-adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'adopter le comptes administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe du Pôle commercial qui présente le résultat suivant : l'excédent global de clôture s'élève à 15 314,05 euros.

Vote : A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 2)

10 – Reprise des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 (budget communal et budget annexe Pôle Commercial)

réf : D_04042019_06

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement du budget communal, soit 388 473,29 € d'affecter une partie de ce résultat, soit 283 132,43 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Article 2 : Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement du budget du Pôle Commercial, soit 20 193,57 €, d'affecter une partie de ce résultat, soit 4 879,52 € en réserve au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

11 – Vote du taux 2019 des 3 taxes locales

réf : D_04042019_07

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Compte tenu des nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi de finances pour 2019 (Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 NOR : CPAX1825550L),

Considérant les bases d'imposition qui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales pour 2019, ce dont il résulte que les taux pour 2019 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,99 %
- Taxe foncière bâtie : 25,70 %
- Taxe foncière non bâtie : 51,31 %

Vote : A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

12 – Budget communal : vote du budget primitif 2019 : section fonctionnement

réf : D_04042019_08

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2019, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 525 798,86 €.

Vote : A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

13 – Budget communal : vote du budget primitif 2019 : section investissement

réf : D_04042019_09

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif communal 2019, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 520 297,29 €.

Vote : A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 2)

14 - Budget annexe du Pôle commercial : vote du budget primitif 2019 : section fonctionnement

réf : D_04042019_10

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe du Pôle commercial, section de fonctionnement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 42 014,05 €.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

15 – Budget annexe du Pôle commercial : vote du budget primitif 2019 : section investissement

réf : D_04042019_11

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe du Pôle commercial, section d'investissement, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 227 379,52 €.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

16 – Attribution d'une subvention à l'Amap des 5+

réf : D_04042019_12

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association Amap des 5+ qui sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation du spectacle qui a eu lieu le 8 mars 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer la somme de 200,00 € à l'Amap des 5+ pour l'organisation de cette manifestation.

Vote : A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstention : 1)

17 – Attribution d'une subvention à l'US Florentaise

réf : D_04042019_13

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de M. Ferry, président de l'US Florentaise, par lequel il sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation le samedi 18 mai 2019 d'une épreuve cycliste dénommée le tour du canton,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer la somme de 300,00 € à l'US Florentaise pour l'organisation de cette épreuve.

Vote : A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstention : 1)

18 – SDE 18 : plan de financement

réf : D_04042019_14

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la rénovation nécessaire de l'éclairage public suite à une panne route de Givaudins,

Vu le plan de financement prévisionnel concernant le dossier n° 2019-01-019 pour cette rénovation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la réalisation des travaux pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne route de Givaudins,

Article 2 : d'accepter le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	526,00 euros
Contribution de la commune HT (50%) :	263,00 euros
Contribution du SDE HT :	263,00 euros

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

19 – CAF : demande de subvention

réf : D_04042019_15

Vu le projet de création d'une œuvre musicale avec la réalisation d'un clip vidéo par la Maison des Jeunes,

Vu la possibilité offerte par la CAF d'obtenir une subvention de fonctionnement,

Vu le montant des dépenses pour ce projet d'un montant de 755,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à demander une subvention de fonctionnement à la CAF du Cher d'un montant de 604,00 euros pour le projet ci-dessus susvisé.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

20 – Tarifs pour les marais communaux

réf : D_04042019_16

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la reprise par la commune de la gestion des marais communaux depuis le 1er janvier 2019,

Considérant le souhait des maraîchers actuels de poursuivre la location de leur parcelle,

Considérant la nécessité de fixer le tarif de location des 51 parcelles des marais,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs de location annuels des parcelles des marais communaux suivants :

- parcelle n°1 : 3,90 €
- parcelle n°2 : 3,00 €
- parcelle n°3 : 3,00 €
- parcelle n°4 : 6,00 €
- parcelle n°5 : 7,20 €
- parcelle n°6 : 4,20 €
- parcelle n°7 : 3,30 €
- parcelle n°8 : 7,00 €
- parcelle n°9 : 3,30 €
- parcelle n°10 : 7,00 €
- parcelle n°11 : 3,60 €
- parcelle n°12 : 3,00 €
- parcelle n°13 : 3,00 €
- parcelle n°14 : 2,70 €
- parcelle n°15 : 3,10 €
- parcelles n°16 : 4,50 €
- parcelles n°17 : 4,60 €
- parcelle n°18 : 3,50 €
- parcelle n°19 : 8,60 €
- parcelle n°20 : 11,00 €
- parcelle n°21 : 8,40 €
- parcelle n°22 : 9,90 €
- parcelle n°23 : 2,70 €
- parcelle n°24 : 5,70 €

- parcelle n°25 : 4,80 €
- parcelle n°26 : 6,00 €
- parcelle n°27 : 3,30 €
- parcelle n°28 : 3,30 €
- parcelle n°29 : 5,10 €
- parcelle n°30 : 4,50 €
- parcelle n°31 : 9,70 €
- parcelle n°32 : 6,60 €
- parcelle n°33 : 5,10 €
- parcelle n°34 : 3,50 €
- parcelle n°35 : 4,00 €
- parcelle n°36 : 7,60 €
- parcelle n°37 : 4,00 €
- parcelle n°38 : 5,10 €
- parcelle n°39 : 3,60 €
- parcelle n°40 : 3,80 €
- parcelle n°41 : 4,50 €
- parcelle n°42 : 4,40 €
- parcelle n°43 : 2,10 €
- parcelle n°44 : 2,10 €
- parcelle n°45 : 4,20 €
- parcelle n°46 : 4,00 €
- parcelle n°47 : 3,60 €
- parcelle n°48 : 4,50 €
- parcelle n°49 : 4,50 €
- parcelle n°50 : 3,00 €
- parcelle n°51 : 5,40 €

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à ouvrir une régie municipale pour permettre la perception des loyers.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à signer tous documents inhérents à la location des parcelles par les maraîchers.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

21 – Avis sur la vente d'un logement

réf : D_04042019_17

Vu les articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, relatif aux modalités de vente des logements d'habitations à loyer modéré,

Considérant que les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre des logements de leur patrimoine, dans les conditions prévues par le Code de la construction et de l'habitation prioritairement aux locataires ou à un autre organisme HLM,

Considérant que leur vente ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée,

Vu le courrier du 5 mars 2019 de la direction départementale des territoires saisi par l'Office Val de Berry pour la vente de deux logements situés 10, lotissement les Cormiers et 20, lotissement les Cormiers à leurs locataires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la vente des logements situés 10, lotissement les Cormiers et 20, lotissement les Cormiers à Plaimpied-Givaudins.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

22 – Convention de partenariat avec la médiathèque départementale

réf : D_04042019_18

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le partenariat nécessaire entre la bibliothèque et la médiathèque départementale afin de pouvoir renouveler les livres proposés aux usagers,

Vu la convention de partenariat proposée par la médiathèque départementale entre la commune et le Conseil départemental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

23 – Convention inventaire biodiversité avec Nature 18

réf : D_04042019_19

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la convention proposée par Nature 18 pour réaliser un inventaire de la biodiversité sur la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M le Maire à signer la convention pour réaliser un inventaire de la biodiversité sur la commune avec Nature 18.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

24 – Convention Jeux d'été en Berry 2019

réf : D_04042019_20

Vu la convention de partenariat bipartite relative au déroulement du dispositif "Jeux d'été en Berry 2019" proposée par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la convention "Jeux d'été en Berry 2019" avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher qui fixe la participation financière de la commune à 970,00 euros.

Article 2 : de fixer à 20 euros par jeune la participation demandée aux familles.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

25 – Convention Jeux d'été en Berry 2019 avec les communes partenaires

réf : D_04042019_21

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du conseil municipal de participer au dispositif Jeux en Berry 2019,

Vu l'accord des communes avoisinantes de proposer aux enfants de leur commune de participer à l'été sportif et culturel organisé sur Plaimpied-Givaudins,

Vu la proposition de convention entre les communes participantes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la convention réglant les modalités d'organisation et la participation financière de l'été sportif 2019 entre les différentes communes partenaires.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

26 – Soutien initiative jeune

réf : D_04042019_22

Vu le projet de règlement proposé pour le soutien "Initiatives jeunes" 2019,

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer d'une subvention à un projet remplissant les conditions prévues dans le règlement intérieur du soutien initiative jeune 2019 ci joint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'accepter le dispositif "soutien initiative jeune" pour l'année 2019.

Article 2 : de valider le projet de règlement "soutien initiative jeune" 2019.

Article 3 : d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 500 euros à cette bourse.

Article 4 : les crédits sont prévus au budget 2019.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

27 – Création d'un poste d'adjoint technique

réf : D_04042019_23

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire d'adjoint technique à temps complet en période scolaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité,

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325.

L'emploi est créé pour la période allant du 01/04/2019 au 05/07/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2019.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

28 – Questions diverses :

M. la Maire informe le conseil qu'une journée agricole cantonale aura lieu cette année à Levet le 24 août.

Mme Prinet ajoute que cela reprendra le concours de labours le matin, des jeux et des animations l'après-midi avec le battage à l'ancienne et le marché de produits locaux. Il y aura également avant le 15 juin une journée visite des fermes pour les écoles qui le veulent bien. Le soir, un feu d'artifice et bœuf ou cochon grillé auront lieu.

Séance levée à: 23h05